

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15. — Tél. : 306-51-00
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

COMPTE RENDU INTEGRAL — 3^e SEANCE

Séance du Jeudi 5 Avril 1973.

SOMMAIRE

1. — Communication de M. le Président du Sénat (p. 753).
2. — Nomination des six commissions permanentes (p. 753).
3. — Nomination de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée (p. 754).
4. — Fixation de l'ordre du jour (p. 754).
5. — Rappels au règlement (p. 754).
MM. Fabre, Juquin, Cazenave, Michel Durafour, le président.
6. — Dépôt de propositions de loi constitutionnelle (p. 755).
7. — Dépôt d'une proposition de loi organique (p. 755).
8. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 755).
9. — Ordre du jour (p. 755).

PRESIDENCE DE M. EDGAR FAURE

La séance est ouverte à seize heures.
M. le président. La séance est ouverte.

★ (1)

— 1 —

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT DU SENAT

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Sénat la lettre suivante :

3 avril 1973.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans sa séance de ce jour, le Sénat a nommé M. Paul Malassagne secrétaire du Sénat, en remplacement de M. Jacques Piot, élu député.

Veillez agréer, monsieur le président, les assurances de ma haute considération.

Signé : ALAIN POHER.

Acte est donné de cette communication.

— 2 —

NOMINATION DES SIX COMMISSIONS PERMANENTES

M. le président. J'indique à l'Assemblée que la composition des commissions permanentes a été publiée au *Journal officiel* de ce matin et que les nominations ont pris effet dès cette publication.

— 3 —

NOMINATION DE LA COMMISSION SPECIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES DE L'ASSEMBLEE

M. le président. Les candidatures à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée ont été remises à la présidence et affichées à douze heures.

En conséquence, je proclame membres de cette commission les candidats présentés.

La composition de la commission sera publiée au *Journal officiel*.

— 4 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances que tiendra l'Assemblée :

Mardi 10, mercredi 11, et jeudi 12 avril, après-midi :

Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat dont l'organisation sera affichée et notifiée.

— 5 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. Robert Fabre. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Fabre, pour un rappel au règlement.

M. Robert Fabre. Monsieur le président, mesdames, messieurs, en application de l'article 134 du règlement, c'est habituellement le vendredi qui, à l'Assemblée, est réservé par priorité aux questions orales, avec ou sans débat.

Avec un certain nombre de mes collègues, j'ai donc déposé une question orale avec débat relative aux sursis des étudiants et, d'une façon plus extensive, au service militaire, car il n'échappe à personne que cette affaire préoccupe actuellement toute notre jeunesse, les familles, le monde des enseignants et provoque dans le pays une agitation à laquelle il conviendrait de mettre un terme par l'adoption de solutions constructives.

Or, la conférence des présidents — nous venons de l'entendre — n'a pas décidé l'inscription de questions orales à l'ordre du jour pour demain vendredi. On nous a dit — et on peut dire, en effet — que le Gouvernement n'est pas constitué. Mais M. le Premier ministre, lui, est désigné depuis plusieurs jours et nous l'avons saisi de notre question.

Voilà bien une conséquence néfaste des règles constitutionnelles concernant l'incompatibilité entre la fonction ministérielle et le mandat parlementaire ! Il conviendra de réexaminer ce problème car c'est bien pour cette raison d'incompatibilité que le Gouvernement n'est pas encore constitué alors que plus de trois semaines se sont écoulées depuis le 11 mars, date du second tour des élections. Et je n'insiste pas sur tous les problèmes importants qui se posent dans le pays : il n'y a pas que l'agitation universitaire et scolaire, il y a aussi, chacun le sait, nombre d'autres questions sociales importantes à résoudre. Gouvernement et Parlement, chacun selon ses responsabilités, doivent examiner rapidement cette situation. J'aurais aimé que le Parlement, pour sa part, le fit sans tarder.

Je souhaite, en conclusion, monsieur le président, que la prochaine conférence des présidents retienne la date de vendredi prochain pour débattre de ces problèmes.

J'ajoute, considérant l'anxiété qui étreint actuellement nos jeunes, que nous ne saurions nous contenter, en l'occurrence, d'un débat académique, une solution de ce genre ne pouvant avoir pour résultat, que d'aggraver le déphasage, qu'il convient de faire cesser, entre l'initiative parlementaire et les mouvements de l'opinion.

Ce débat doit déboucher sur des propositions concrètes. C'est pourquoi, d'ailleurs, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche a déposé une proposition de loi tendant à la révision de la loi de juillet 1970 sur le service militaire.

Je souhaite que la discussion de ce texte soit inscrite au plus tôt à l'ordre du jour. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. le président. La parole est à M. Juquin, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Juquin. Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe communiste a déposé une proposition de loi tendant au rétablissement et à l'extension des sursis militaires. En outre, plusieurs députés communistes ont posé, sur le même sujet, des questions orales et des questions d'actualité. Je

déplore, au nom du groupe communiste, que la conférence des présidents réunie ce matin n'ait pas prévu un débat sur un problème aussi grave et aussi urgent, ainsi posé devant l'Assemblée et devant l'opinion publique.

Nous sommes, certes, dans une maison sans fenêtres, mais où l'on nous regarde et d'où nous devons voir ce qui se passe dans notre pays. Il n'est donc pas concevable que nous restions sourds aux questions ainsi soulevées dans un grand débat populaire.

Nous estimons que, dans les jours qui viennent, la conférence des présidents doit inscrire la discussion de ces problèmes à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée. Nous devons passer de la parole aux actes, car la jeunesse, les parents d'élèves, les enseignants, les travailleurs, l'opinion dans sa majorité attendent de nous, comme nous nous y sommes engagés, que nous soyons efficaces ; nous devons faire droit à cette demande légitime, sage, raisonnable : le rétablissement et l'extension des sursis militaires. (Protestations sur divers bancs. — *Mouvements divers.*)

Certes, une telle mesure n'épuiserait pas l'ensemble des questions qui se posent actuellement à la jeunesse, concernant l'éducation nationale ou le service national, mais il est indispensable que ce problème particulier soit résolu au plus tôt. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. le président. La parole est à M. Cazenave, pour un rappel au règlement.

M. Franck Cazenave. Monsieur le président, mes chers collègues, dans son impétuosité, notre jeune collègue communiste, sans doute parce qu'il n'a pas assisté aux discussions qui ont conduit au vote de la loi Debré, estime que, du jour au lendemain, il est possible de revenir sur tout ce qui a été décidé par la plupart de ceux qui siègent aujourd'hui dans cette enceinte, et même par mon ami Robert Fabre car, je le rappelle, la loi a été adoptée à l'unanimité, le groupe communiste excepté. (Applaudissements.)

Sachez, monsieur Juquin, que, comme vous, nous sommes tous préoccupés par ce problème national et que nous restons très attentifs à la situation présente ; mais nous disons, nous, que tout ne peut pas être résolu du jour au lendemain.

M. Ducloné. Hâtons-nous lentement !

M. Franck Cazenave. Certes, comme je l'entends dire près de moi, il faut savoir se hâter lentement car la précipitation est parfois lourde de conséquences. Il reste que, pour apaiser l'inquiétude qui se manifeste chez certains de nos compatriotes, nous devons dire que nous allons effectivement étudier le problème. Ses données sont très diverses : j'ai été, par exemple, fort surpris d'apprendre que les élèves d'un C. E. T. avaient manifesté pour obtenir une modification de leurs heures de cours, un aménagement de leur emploi du temps.

Plusieurs membres du groupe Progrès et démocratie moderne, auquel, monsieur le président, j'appartenais au cours de la précédente législature, étaient d'ailleurs intervenus pour demander le rétablissement des dépenses en faveur des futurs artisans, mesure qui aurait l'avantage de ne pas maintenir des oisifs dans les écoles, permettrait à ses bénéficiaires d'entrer en apprentissage et éloignerait sans doute des jeunes de la rue. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Durafour, pour un rappel au règlement.

M. Michel Durafour. Monsieur le président, mes chers collègues, mon intervention se bornera à évoquer un point de l'organisation de nos travaux.

Ce matin, les commissions ont décidé de se réunir en fin d'après-midi, entre seize heures quinze et dix-huit heures. Sous réserve de l'accord des présidents de groupe, ici présents, je propose que les commissions se réunissent toutes en même temps, à dix-sept heures.

M. le président. Mes chers collègues, après avoir suivi avec intérêt vos interventions, je ferai le point de ce premier petit débat.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué des propositions de loi qui ont été déposées par leurs groupes. Ils entendent bien que ces propositions, avant d'être débattues, doivent être examinées par les commissions compétentes. Ces dernières, ils le savent, ne sont pas encore « structurées ».

Il est donc impossible, actuellement — chacun en sera d'accord — de fixer une date de discussion.

Dans le même temps, certains de nos collègues ont évoqué la procédure des questions orales. Le fait même qu'ils se soient référés aux deux procédures montre bien qu'ils sont conscients que le recours aux questions orales ne peut permettre le règlement des problèmes qui les occupent : ceux-ci ne sauraient être résolus que par la voie législative.

Il faut donc être raisonnables. Le Gouvernement n'est pas encore constitué ; mais on nous dit qu'il le sera très rapidement. D'ailleurs — je m'adresse au premier intervenant — je n'ai pas l'impression que nous soyons en présence d'une vacance

du pouvoir justifiant la panique. Le dernier gouvernement en fonction — j'ai quelques raisons de m'en souvenir — a remis sa démission le 28 mars. Le nouveau sera constitué le 5 avril ; mais, en attendant, le Gouvernement sortant avait toute capacité pour expédier les affaires courantes. Et si je fais confiance à ma mémoire d'historien, et aussi de parlementaire, il m'apparaît qu'un délai d'une semaine pour constituer un gouvernement n'a rien de scandaleux. (Sourires.)

La conférence des présidents où vos groupes, mesdames, messieurs, étaient fort bien représentés, n'a d'ailleurs pas eu de discussion sur ce point. S'il s'agissait d'évoquer, demain vendredi, des sujets particuliers, intéressants sans doute, mais de portée limitée, M. Messmer, Premier ministre — il nous l'a fait dire — se tiendrait à notre disposition. Mais votre souci est de traiter des problèmes considérables. Dans ces conditions, il est normal que nous, Assemblée nationale, attendions que le Gouvernement existe devant nous, non seulement juridiquement, mais — si je puis dire — intellectuellement, par la déclaration qu'il fera ici, mardi prochain, et sur laquelle nous ouvrirons un très large débat. C'est seulement après cette date que les questions qui ont été soulevées pourront être inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Durafour, en ma qualité de président de l'Assemblée nationale, j'ai bien compétence pour convoquer les commissions.

Je les ai effectivement convoquées pour ce matin et à la même heure. Mais elles vivent maintenant d'une vie qui leur est propre et je ne saurais me substituer à leur bureau, bureau d'âge ou bureau définitif. Il se trouve que toutes les commissions se sont renvoyées à des heures différentes de cet après-midi. Votre souhait, monsieur Durafour, tendant à obtenir un peu plus d'harmonie ne me choque pas, puisqu'il rencontre le mien, mais je ne puis pas faire davantage. Disons que les choses seraient plus claires si les commissions voulaient bien se réunir cet après-midi à des heures à peu près analogues ; mais je ne puis faire de ce vœu une obligation. Je dois laisser leur autonomie aux commissions, en espérant qu'elles en feront bon usage. (Sourires.)

— 6 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu de M. Krieg une proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier l'article 28 de la Constitution.

La proposition de loi constitutionnelle sera imprimée sous le numéro 6, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Stirn une proposition de loi constitutionnelle portant modification des dispositions de l'article 28 de la Constitution.

La proposition de loi constitutionnelle sera imprimée sous le n° 8, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 7 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Bas une proposition de loi organique tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1965 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 7, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 8 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Nungesser une proposition de résolution tendant à modifier et à compléter le règlement de l'Assemblée nationale.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 5, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 9 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 10 avril 1973, à seize heures, séance publique :

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures vingt.)

Le directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence des présidents, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée dans les salons de la présidence pour le mercredi 11 avril 1973 à l'issue de la séance (environ dix-neuf heures trente) en vue d'établir l'ordre du jour de l'Assemblée et de fixer, pour la durée de la session en application de l'article 50, alinéa 3, du règlement, la matinée réservée aux travaux des commissions.

Composition des six commissions permanentes.

(Articles 37 et 25 du règlement.)

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

MM. Alloncle, Andrieu (Haute-Garonne), Andrieux (Pas-de-Calais), Aubert, Audinot, Barrot, Bas (Pierre), Bastide, Baumel, Beauguette, Beraud, Berger, Berthelot, Besson, Bichat, Boinvilliers, Boisdé, Bolo, Bonhomme, Bord, Boulin, Bourdellès, Briane (Jean), Brocard (Jean), Buron, Caillaud, Caille (René), Carpentier, Chaban-Delmas, Chambaz, Chazalon, Mme Chonavel, MM. Comiti, Cornette (Arthur), Couderc, Cressard, Daillet, Delong (Jacques), Mlle Dienesch, MM. Dugoujon, Dupuy, Durafour (Paul), Fabre (Robert), Falala, Faure (Gilbert), Fillioux, Flornoy, Fontanet, Franceschi, Mme Fritsch, MM. Gau, Giscard d'Estaing, Gissingier, Godon, Goulet (Daniel), Guerlin, Guilloid, Haesebroeck, Hage, Hamelin, Hoffer, Huygbes des Etages, Ihuel, Jacquet (Michel), Jalton, Joanne, Jourdan, Juquin, Labordc, Lafay, Lassère, Lavielle, Le Foll, Legendre (Jacques), Legrand, Lelong (Pierre), Le Meur, Lepage, Le Pensec, Leroy, Liogier, Macquet, Madrelle, Marchais, Mauroy, Mayoud, Mexandeau, Millet, Martin, Missoffe, Montequiou (de), Mme Moreau, MM. Narquin, Niès, Ollivro, Paquet, Peyrefitte, Peyret, Pignion (Lucien), Pimont, Poniatowski, Poujade, Prémaumont (de), Ralite, Raynal, Ribadeau Dumas, Richard, Saint-Paul, Schnebelen, Schwartz (Gilbert), Ségard, Servan-Schreiber, Simon-Lorière, Sourdille, Stasi, Stirn, Tomasini, Tourné, Vacant, Valenet, Ver, Weber (Pierre), Zeller.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MM. Ansart, Baillot, Barel, Bénard (François), Bettencourt, Billotte, Billoux (François), Bordu, Boscher, Bourges, Caro, Chandernagor, Chaumont, Cot (Jean-Pierre), Cousté, Couve de Murville, Defferre, Delatre, Delorme, Deniau (Xavier), Destremau, Durieux, Fajon, Faure (Maurice), Feit (René), Feix (Léon), Forens, Forni, Fouchet, Frédéric-Dupont, Gorse, Gouñier, Harcourt (d'), Joxe (Louis), Julia, Kédinguer, Labarrère, Lecanuet, Le Douarec, Lipkowski (de), Loo, Malène (de la), Marcus, Mollet, Muller, Nessler, Notebart, Odru, Offroy, Ornano (d'), Palewski, Péronnet, Pianta, Radius, Réthoré, Ribière (René), Roux, Seitlinger, Spénale, Stehlin, Vals, Vivien (Alain).

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

MM. Aillières (d'), Allainmat, Arraut, Aumont, Bennetot (de), Bénouville (de), Beucler, Bignon (Albert), Bonnet (Christian), Boudon, Brugerolle, Carlier, Cazenave, Charbonnel, Chinaud, Chirac, Commenay, Corrèze, Dahalani, Darinot, Darras, Dronne, Durafour (Michel), Duroméa, Faure (Edgar), Fontaine, Frèche, Galley, Gayraud, Germain, Giovannini, Guichard, Mme Haute-cloque (de), MM. Lacagne, Laurent (André), Laurent (Paul), Lazzarino, Le bon, Lejeune (Max), Lemoine, Longueue, Malaud, Masse, Mauger, Meunier, Mourot, Noal, Omar litreth, Planeix, Pons, Pranchère, Quentier, Rivière (Paul), Rossi, Sainte-Marie, Villon, Vitter, Voilquin.

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

MM. Abelin, Alduy, Ansquer, Ballanger, Bardol, Baradis, Bénard (Mario), Benoist, Bisson (Robert), Bonnet (Alain), Boulloche, Broglie (de), Chalandon, Chauvet, Chevènement, Combrison, Cornet, Cornut-Gentille, Dalbera, Debré, Denvers, Dijoud, Dominati, Dubedout, Ducray, Duffaut, Fossé, Frelaut, Gabriel, Ginoux, Godefroy, Gosnat, Guéna, Icart, Josselin, Joxe (Pierre), Lamps, Larue, Leenhardt, Le Tac, Le Theule, Ligot, Murette, Mesmin, Montagne, Papon, Plantier, Ribes, Rieubon, Rocca Serra (de), Sallé (Louis), Savary, Schloesing, Soisson, Sprauer, Sudreau, Torre, Vertadier, Vivien (Robert-André), Vizet, Voisin, Weinman.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

MM. Abadie, Alfonsi, Baudouin, Bérard, Bignon (Charles), Blanc, Boulay, Bouvard, Brial, Brun, Burckel, Bustin, Chamant, Claudius-Petit, Clérambeaux, M. Constans, MM. Donnez, Duconlone, Duhamel, Fanton, Foyer, Frey, Garcin, Gerbet, Hersant, Houteer, Hunault, Kalinsky, Krieg, Lagorce (Pierre), Lauriol, Lecat, Le Sénéchal, L'Huillier, Limouzy, Maisonnat, Marcellin, Marie, Massot, Mazeaud, Médecin, Mermaz, Mitterrand, Neuwirth, Nungesser, Peretti, Petit, Pidjot, Piot, Mme Ploux, MM. Renard, Rivierez, Sablé, Sauvageo, Soustelle, Terrenoire, Mme Thome-Patenôtre, MM. Tiberi, Villa, Weber (Claude), Zuccarelli.

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

MM. Achille-Fould, Anthonioz, Balmigère, Barberot, Barbet, Barthe, Bayou, Bécam, Beck, Bégault, Bernard, Bernard-Reymond, Berthouin, Billecoq, Billoux (André), Bizet, Blary, Boudet, Bourgeois, Bourson, Boyer, Brochard, Brugnon, Caill (Antoine), Canacos, Capdeville, Cattin-Bazin, Cermolacce, Cerneau, Chambon, Chasseguet, Chauvel (Christian), Cointat, Cornette (Maurice), Coulais, Crépeau, Damette, Dassault, Degraeve, Delelis, Deliaune, Denis (Bertrand), Depietri, Deprez, Desanlis, Deschamps, Desmulliez, Dousset, Drapier, Dutard, Duvillard, Ehm (Albert), Eloy, Favre (Jean), Fiszbin, Fouchier, Gabriac, Gagnaire, Gaillard, Gastines (de), Gaudin, Georges, Girard, Granet, Gravelle, Grussenmeyer, Guerneur, Gui'lermin, Hamel, Hardy, Hausherr, Hélène, Herzog, Houël, Huguet, Inchauspé, Jans, Jarrot, Kaspereit, Kiffer, Labbé, La Combe, Laudrin, Laurisergues, Legendre (Maurice), Lemaire, Lucas, Martin, Massoubre, Mathieu, Maton, Maujollan du Gasset, Méchaignerie, Michel (Claude), Michel (Henri), Mohamed, Naveau, Partrat, Philibert, Poncelet, Popere, Porelli, Poulpique (de), Raymond, Renouard, Rigout, Roger, Rolland, Roucaute, Royer, Ruffe, Sanford, Sauzedde, Schwartz (Julien), Sénès, Simon, Taittinger (Jean), Tissandier, Valleix, Verpillière (de la), Wagner, Weisenhorn, N. (poste laissé vacant par le groupe d'union des démocrates pour la République).

Les candidatures ont été affichées le mercredi 4 avril 1973, à vingt heures trente, et la nomination a pris effet dès leur publication au *Journal officiel* (Lois et décrets) du 5 avril 1973.

COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES (Art. 14 et 25 du règlement.)

MM. Barel.
Barrot.
Bas (Pierre).
Deprez.
Duvillard.
Guillermin.
Hamel.
Joxe (Pierre).

MM. Lagorce (Pierre).
Larue.
Lemoine.
Lepage.
Péronnet.
Roux.
Terrenoire.

Bureaux des commissions.

Dans leurs séances du jeudi 5 avril 1973, les six commissions permanentes et la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ont procédé à la nomination de leurs bureaux qui sont ainsi constitués :

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

Président : M. Berger.

Vice-présidents : MM. Barrot, Caille (René), Couderc, Peyret.

Secrétaires : MM. Beraud, Briane (Jean), Brocard (Jean), Delong (Jacques).

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président : M. Couve de Murville.

Vice-présidents : MM. Deniau (Xavier), Destremau, Seitlinger.

Secrétaires : M. Feit (René), Marcus, Roux.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Président : M. Voilquin.

Vice-présidents : MM. Bennetot (de), Bignon (Albert), Commenay.

Secrétaires : MM. Chinaud, Fontaine, Mourot.

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

Président : M. Icart.

Rapporteur général : M. Papon.

Vice-présidents : MM. Salle (Louis), Schloesing, Voisin.

Secrétaires : MM. Bisson (Robert), Cornet, Fosse.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

Président : M. Foyer.

Vice-présidents : MM. Bignon (Charles), Gerbet, Piot.

Secrétaires : MM. Baudouin, Brial, Médecin.

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

Président : M. Fouchier.

Vice-présidents : MM. Boudet, Chambon, Denis (Bertrand), La Combe.

Secrétaires : MM. Barberot, Girard, Mathieu, Weisenhorn.

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES

Président : M. Bas (Pierre).

Vice-président : M. Deprez.

Secrétaire : M. Lepage.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ET

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

(Art. 133, 134, 135 et 137 du règlement.)

O. R. T. F. (installation de relais de diffusion).

30. — 5 avril 1973. — M. Gilbert Favre expose à M. le Premier ministre que la radiodiffusion-télévision française est un service public national ayant pour objet, sur tout le territoire de la République, d'organiser, de constituer, d'exploiter et d'entretenir les réseaux et installations qui assurent la diffusion des programmes. Il lui signale qu'une lettre du 20 octobre 1972, adressée à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'information sur ce sujet est restée sans réponse. Il se permet de lui en rappeler les termes essentiels, à savoir que tous les Français, où qu'ils se trouvent, ont droit de bénéficier des émissions et qu'il appartient au service public national de faire le nécessaire pour cela. En conséquence, il lui demande s'il peut lui faire connaître : 1° les collectivités qui ont bénéficié de l'aide de l'Etat pour l'implantation d'un relais et l'importance de cette aide ; 2° s'il entend appliquer l'article 2 du statut de la radiodiffusion-télévision française qui avait été amendé justement dans le but de permettre l'équipement par l'Etat des régions montagneuses.

Service national (réforme).

31. — 5 avril 1973. — M. Lebbé demande à M. le Premier ministre si le Gouvernement a l'intention d'aborder au fond devant l'Assemblée nationale les différents aspects de la loi du 9 juillet 1970 sur le service national et en particulier le problème des sursis.

QUESTIONS ÉCRITES

(Art. 139 et 133 du règlement.)

Article 139 du règlement :

« 1. Les questions écrites sont rédigées, notifiées et publiées dans les conditions fixées par l'article 133. En outre, elles ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ;

« 2. Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption ;

« 3. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté, soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois ;

« 4. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois ;

« 5. Dans le cas où la question est transformée en question orale, celle-ci prend rang dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 133 ;

« 6. Font l'objet d'un rappel publié au Journal officiel les questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais prévus aux alinéas 2, 3 et 4 du présent article ;

« 7. Le texte des questions écrites est reproduit dans les rappels. Il est communiqué aux auteurs des questions en même temps que le rappel leur est notifié. »

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Instituteurs (classement catégoriel).

15. — 6 avril 1973. — M. Houël attire l'attention de M. le Premier ministre sur le préjudice subi par le corps des instituteurs par suite de l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 20 décembre 1972 refusant de procéder au classement catégoriel de ces personnels. Il lui a été soumis le cas d'une personne, bibliothécaire documentaliste qui, bien qu'ayant enseigné en Algérie de 1958 à 1962 et subi avec succès en 1964 un examen de titularisation, appartient à la catégorie C alors que son échelle indiciaire la situe plus près de la catégorie B. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour satisfaire leurs justes revendications.

Enseignants (chefs de travaux de lycée technique).

16. — 6 avril 1973. — M. Maurice Andrieux demande à M. le Premier ministre s'il peut lui fournir les éléments statistiques ci-dessous concernant la première session 1972 du concours de recrutement de chef de travaux de lycée technique, degré supérieur prévu par l'arrêt du 24 avril 1972 : 1° Nombre de candidats au premier et au deuxième concours en distinguant l'origine de ces candidats : chefs de travaux de lycée technique reçus à l'ancien concours, professeurs techniques, professeurs certifiés de construction mécanique, ingénieurs, autres candidats ; 2° nombre d'admissibles au premier et au deuxième concours en distinguant également les origines comme ci-dessus ; 3° nombre de candidats reçus en distinguant également les origines. Il lui demande aussi s'il peut lui indiquer l'âge et l'ancienneté de service dans l'éducation nationale des divers candidats.

Etablissements scolaires

(billets collectifs à tarif réduit sur le réseau R. A. T. P.).

17. — 6 avril 1973. — M. Vizat expose à M. le Premier ministre les problèmes existants pour les établissements scolaires des départements de la région parisienne non limitrophes de Paris. En effet, ces établissements ne peuvent bénéficier pour les sorties éducatives ou autres de leurs élèves, des billets collectifs à tarif réduit sur le réseau R. A. T. P. Quelques exceptions existent pour certaines communes, notamment celles desservies par le métro

régional. Par exemple le C. E. S. de Limours ne peut bénéficier de billet collectif réduit, pour les départs d'Orsay (ligae de Sceaux). Cette réglementation est donc préjudiciable à la situation financière des établissements scolaires et peut être un frein à la réalisation de sorties éducatives. Il lui demande si des mesures sont envisagées pour étendre à tous les départements de la région parisienne l'obtention de billets collectifs à tarif réduit.

Hôpitaux (Z. U. P. des Ulis, à Orsay).

18. — 6 avril 1973. — **M. Vizet** demande à **M. le Premier ministre** quel est l'état d'avancement du projet de construction d'un hôpital public à Orsay sur la Z. U. P. des Ulis. En effet, l'équipement hospitalier de la région ne correspond plus au développement démographique, industriel et universitaire. Les seuls moyens médicaux, chirurgicaux et obstétricaux existant dans le secteur sont ceux de l'hôpital d'Orsay. Ces moyens sont, à l'heure actuelle, vétustes, inadaptés et peu utilisés. Il devient donc urgent de commencer la première tranche des travaux de construction de l'hôpital public des Ulis. La population est très alarmée par la situation hospitalière de cette région. Toutes les amicales de locataires, des Ulis, les groupements de copropriétaires, les conseils de parents d'élèves, ainsi que les syndicats, ont unanimement pris position, notamment lors d'une manifestation du 17 février 1973 pour exiger la construction de l'hôpital. Les universitaires de l'université Paris-Sud ont également souhaité la création de cet hôpital public, qui atteindrait le niveau universitaire, cet hôpital universitaire s'intégrant parfaitement dans le grand complexe scientifique et universitaire de la région. Il lui demande quelle est sa position sur le démarrage rapide de la première tranche des travaux.

Enseignants (C. E. S. Michel-Vignaud de Limours).

19. — 6 avril 1973. — **M. Vizet** expose à **M. le Premier ministre** la situation du C. E. S. Michel-Vignaud de Limours. Cet établissement est un C. E. S. rural où sont inscrits 604 élèves dont 515 demi-pensionnaires. Les élèves proviennent de douze communes et, par conséquent, arrivent le matin à 9 heures pour repartir à 17 heures par ramassage de cars. Ce C. E. S. rencontre de graves difficultés sur le plan pédagogique, du fait d'un manque d'encadrement. Par exemple : éducation musicale : poste créé depuis trois ans non pourvu ; dessin : non pourvu ; allemand : poste créé depuis trois ans non pourvu ; technologie : le C. E. S. compte plusieurs salles construites à cet effet, un poste provisoire a été créé pour la rentrée prochaine, une demande de matériel à l'OFFRATÈME est restée sans réponse ; jeunesse et sports : les installations sportives existent (trois plateaux d'évolution, un gymnase), mais l'encadrement est insuffisant et chaque classe ne peut avoir deux heures d'éducation physique ; il manque deux maîtres d'éducation physique, un P. E. G. C. ; bibliothèque : la demande d'un poste et demi de surveillant n'a pas obtenu satisfaction. Le manque de personnel administratif est également préoccupant. Il lui demande donc ce qu'il compte faire pour que le C. E. S. de Limours puisse fonctionner normalement.

Constructions scolaires (C. E. S. de Neuhof-Stockfeld, à Strasbourg).

20. — 6 avril 1973. — **Mme Constans** expose à **M. le Premier ministre** que les habitants du faubourg de Neuhof-Stockfeld, à Strasbourg, attendent depuis plusieurs années la construction d'un nouveau C. E. S. A l'heure actuelle, les deux tiers des élèves du C. E. S. de Stockfeld sont en effet logés dans des baraques, dont certaines sont situées à plusieurs centaines de mètres du bâtiment principal, qui est une ancienne école primaire désaffectée. Répondant à l'appel de leur conseil local, la quasi-totalité des parents d'élèves du C. E. S. de Stockfeld et 95 p. 100 des parents d'élèves des trois groupes scolaires du premier degré constituant le secteur de recrutement du collège se sont abstenus d'envoyer leurs enfants en classe le 5 mars 1973. Cette grève scolaire, d'une ampleur sans précédent en Alsace, témoigne du légitime mécontentement de toute la population de ce quartier populaire de Strasbourg, lasse des promesses non tenues. En conséquence, elle lui demande s'il peut lui préciser : 1° la date à laquelle le nouveau C. E. S. pourra être construit ; 2° s'il sera de type 900 ou de type 1200 ; 3° s'il complera des sections d'éducation spécialisée.

Enseignants (Carvin [Pas-de-Calais]).

21. — 6 avril 1973. — **M. Legrand** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur le sort particulier que connaissent les enseignants résidant à Carvin. Alors que l'ensemble des communes environnantes et souvent inférieures en population et en activité économique sont classées en seconde zone, en ce qui concerne

l'indemnité de résidence, la commune de Carvin n'est pas bénéficiaire de la mesure d'alignement qui prend effet au 1^{er} octobre 1973. Il lui demande s'il n'estime pas normal que cette commune chef lieu de canton bénéficie de ce même avantage.

Emploi (Calais).

22. — 6 avril 1973. — **M. Barthe** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur la situation de l'emploi à Calais. Celle-ci, déjà fort préoccupante avec 1.500 demandeurs d'emplois, avec 2.000 jeunes qui se trouvent chaque année chômeurs avant même d'avoir travaillé, avec 2.500 ouvriers se rendant chaque jour à Dunkerque dans des conditions pénibles, va s'aggraver du fait de la fermeture prévue de l'usine de la Société calaisienne des pâtes à papier, implantée depuis longtemps dans cette région. Cette cessation d'activité va priver 410 ouvriers et cadres de leurs moyens de subsistance, poser des problèmes dramatiques à leurs familles, aux commerçants et diminuer le trafic de notre port de marchandises, donc le travail de nos dockers. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° pour le maintien en activité de cette entreprise ; 2° ou pour reconverter, dans l'immédiat, par une implantation nouvelle et conséquente, les travailleurs injustement privés de leur emploi.

Fonctionnaires

(indemnité de logement versée aux fonctionnaires mutés).

23. — 6 avril 1973. — **Mme Constans** expose à **M. le Premier ministre** que les fonctionnaires mutés qui n'ont pu encore être rejoints par leur famille en raison des difficultés de trouver un logement perçoivent, pendant un an au maximum, une indemnité qui s'élève, depuis plusieurs années déjà, à 2,90 francs par jour. C'est avec cette somme, absolument dérisoire, que les intéressés doivent faire face aux frais supplémentaires qu'ils ont à supporter (hôtel ou chambre meublée, restaurant...). En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour revaloriser sensiblement cette indemnité pour tenir compte de la hausse du coût de la vie, étant précisé, par exemple, que dans les organismes de sécurité sociale soumis à une convention collective, l'indemnité analogue versée aux agents mutés s'élève à 10 francs par jour.

Horticulture (école départementale de Montreuil).

24. — 6 avril 1973. — **M. Odru** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur la situation de l'école départementale d'horticulture, avenue Paul-Doumer à Montreuil. Cet établissement prépare au B. A. A. H., au B. E. P. H. option horticole, au B. T. espaces verts, n'a actuellement aucun statut. Il était précédemment C. E. G. - C. E. T. mais ne figure évidemment plus sur la liste de ces établissements. Dans ces conditions chaque année s'aggrave, au fur et à mesure des départs, le problème du recrutement des professeurs d'enseignement horticole. S'il a pu jusque-là bénéficier de la présence des professeurs d'enseignement spécialisé de la ville de Paris, c'est de moins en moins possible étant donné l'extinction de ce cadre de professeurs. Il est donc nécessaire, pour les études des élèves de l'école, qu'une solution soit rapidement trouvée. C'est l'avis du conseil d'administration de l'école, de tous les parents et des professeurs. C'est aussi l'avis du conseil général de la Seine-Saint-Denis. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour, lors de l'élaboration de la carte scolaire, faire de l'école un lycée technique départemental dont le statut serait proche des écoles normales qui sont aussi des établissements départementaux.

Travailleurs étrangers (carte de travail et carte de séjour).

25. — 6 avril 1973. — **M. Jourdan** expose à **M. le Premier ministre** le cas de dix travailleurs immigrés nîmois, d'origine tunisienne, qui, malgré de multiples et pressantes démarches administratives, n'ont pu jusqu'à ce jour obtenir leurs titres réguliers de travail et de séjour, et sont de ce fait menacés d'expulsion du territoire national. Il souligne que ces travailleurs, comme nombre d'autres, dans l'ensemble du pays, subissent en l'espèce l'application des mesures prévues par la circulaire gouvernementale de février 1972, qui réglemente de façon aggravante les conditions de délivrance des titres de travail et de séjour. Il attire tout particulièrement son attention sur les risques physiques graves encourus par lesdits travailleurs qui ont engagé une grève de la faim pour obtenir satisfaction à leur requête, risques d'autant plus considérables que les intéressés sont généralement dans une situation de malnutrition patente. Il lui demande quelles mesures précises il compte prendre pour résoudre cet important problème humain et, de façon plus générale, quelles dispositions il compte faire adopter pour garantir aux travailleurs immigrés leur droit inaliénable au travail et l'exercice plein et entier de leurs libertés individuelles.

Lotissements (lotissement communal de Lipsheim (Bas-Rhin)).

26. — 6 avril 1973. — **M. Bustin** expose à **M. le Premier ministre** que la commune de Lipsheim, située dans le Bas-Rhin, a organisé le lotissement communal « Wasengrund ». Les premières maisons individuelles furent construites dès 1953 au prix de 130 F l'are. Aucune dérogation à l'article 3 du code de l'urbanisme n'ayant été demandée, la viabilité de ce lotissement devait être faite avant le début de ces premières constructions. Or, c'est seulement en 1970 que la viabilité fut achevée et que les lotisseurs se virent réclamer des sommes considérables pour reversement des frais de viabilité. Des litiges éclatèrent entre le promoteur (la commune) et les lotisseurs. Parmi eux se trouvait l'office H. L. M. du Bas-Rhin. Cette collectivité locale refusa le paiement de la somme demandée et le dossier fut clos. Les autres lotisseurs eurent des fortunes diverses dans leur réclamation. Une plainte fut déposée devant le tribunal administratif du Bas-Rhin en 1970 qui n'a pas encore connu le jugement, une procédure civile du même contenu a été déposée au dernier mois. Afin de protéger ces petits constructeurs qui sont des salariés d'entreprise, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de faire procéder à une enquête sur la gestion de ce lotissement communal de Lipsheim.

Fiscalité immobilière (révisions foncières).

27. — 6 avril 1973. — **M. Odru** expose à **M. le Premier ministre** que ses services ont utilisé en 1972 et 1973 les déclarations faites par les propriétaires à l'occasion des révisions foncières en cours. Du coup un nombre élevé de personnes aux revenus modestes ont vu leurs impôts fonciers et immobiliers augmenter parfois du simple au double. Or la loi sur la « réforme » des finances locales ne doit prendre effet qu'à partir de janvier 1974. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire respecter la date de janvier 1974 et comment il entend dédommager les petits propriétaires victimes des augmentations signalées par la présente question écrite.

Crèches (Verdun).

28. — 6 avril 1973. — **M. Berthelot** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur les difficultés que rencontre, faute de subventions décentes, la crèche de l'aide aux mères de Verdun, l'unique crèche verdunoise. Cette crèche, qui accueille actuellement une cinquantaine d'enfants âgés de huit semaines à trois ans, ne reçoit de la municipalité, dont le budget est de 260.000 francs, qu'une subvention annuelle de 16.000 francs. Sur les cinquante petits pensionnaires, l'on compte en moyenne trois cas sociaux, ce qui occasionne à la crèche un déficit annuel de 8.514 francs, soit 50 p. 100 du montant de la subvention accordée par la municipalité de Verdun. La crèche doit sa survie à un emprunt contracté en 1972, d'un montant de 30.000 francs dont la première annuité vient à échéance cette année. Le budget pourra être équilibré en 1973 grâce à l'esprit social qui anime l'association des commerçants qui a organisé la tombola de la quinzaine commerciale au profit de cette œuvre. Alors que **M. le Premier ministre** vient d'annoncer que 2.000 crèches et garderies nouvelles seraient créées, il paraît particulièrement anormal que la seule crèche du Verdunois soit obligée de fermer ses portes faute de subventions suffisantes. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour qu'une subvention décente soit accordée à cette crèche à laquelle il ne manque que 10.000 francs par an pour équilibrer son budget.

Cambodge (respect du cessez-le-feu).

29. — 6 avril 1973. — **M. Odru** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur l'extrême gravité de la situation au Cambodge. En violation de l'accord de Paris qui stipule en son article 20 que « les pays étrangers mettront fin à toutes les activités militaires au Cambodge et au Laos », les Etats-Unis se livrent au Cambodge à une violente escalade de l'agression, engageant massivement leurs B52 et leurs chasseurs bombardiers F111 dans de meurtrières opérations de bombardements. C'est ainsi que l'aviation américaine a procédé dans la nuit du 2 au 3 avril écoulé aux raids les plus puissants qu'elle ait effectués contre des objectifs au Cambodge depuis le début des hostilités. Certain d'interpréter l'indignation et l'émotion du peuple français, il lui demande : 1° s'il n'entend pas élever publiquement la protestation de la France et demander aux Etats-Unis la fin immédiate de leur intervention militaire au Cambodge ; 2° quelles mesures il compte prendre pour que le gouvernement français reconnaisse officiellement sans plus tarder le gouvernement royal d'Union nationale présidé par le prince N. Sihanouk.

Education physique et sportive (rattachement à l'éducation nationale).

32. — 6 avril 1973. — **M. Niès** rappelle à **M. le Premier ministre** qu'au cours de la dernière campagne électorale, il s'est déclaré sensible au souci exprimé par certains, notamment les parents d'élèves qui demandaient le rattachement de l'éducation physique et sportive et de ses enseignants au ministère de l'éducation nationale, de manière à généraliser l'insertion de l'éducation physique dans l'enseignement général. Le S.N.E.P. venant de réaffirmer avec force cette revendication légitime. Il lui demande s'il n'entend pas mettre les actes du gouvernement en accord avec ses promesses électorales.

Rapatriés (sommes bloquées Outre-mer).

33. — 6 avril 1973. — **M. Sénès** expose à **M. le Premier ministre** que de nombreux français rapatriés d'Outre-mer de pays ayant accédé à l'indépendance possèdent des sommes bloquées dans les banques de ces pays et ne peuvent disposer de ces avoirs. Ces rapatriés ayant quitté définitivement les territoires considérés. Il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre afin que nos concitoyens puissent disposer en métropole des sommes retenues Outre-mer.

Rectificatif.

Au *Journal officiel*, Débats Assemblée nationale, du 3 mars 1973.

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

Pages 498, 2^e colonne, et 499, 1^{re} colonne, 16^e et 17^e ligne de la réponse de **M. le ministre de l'aménagement du territoire**, de l'équipement, du logement et du tourisme à la question n° 26222 de **M. Maujouan du Cassel**, au lieu de : « ... et répond des poids lourds et l'écoulement du grand trafic », lire : « ... et répond à la plupart des besoins locaux, cependant qu'un pont moderne permet, à Ancenis, distant d'une dizaine de kilomètres, le passage des poids lourds et l'écoulement du grand trafic ».

1942-1943

1944-1945

1946-1947

1948-1949